Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Afrique du Sud: Le soutien de la Banque mondiale et du FMI au régime de l'apartheid

Par Eric Toussaint et Prof. Patrick Bond
Mondialisation.ca, 26 avril 2019
CADTM 24 avril 2019

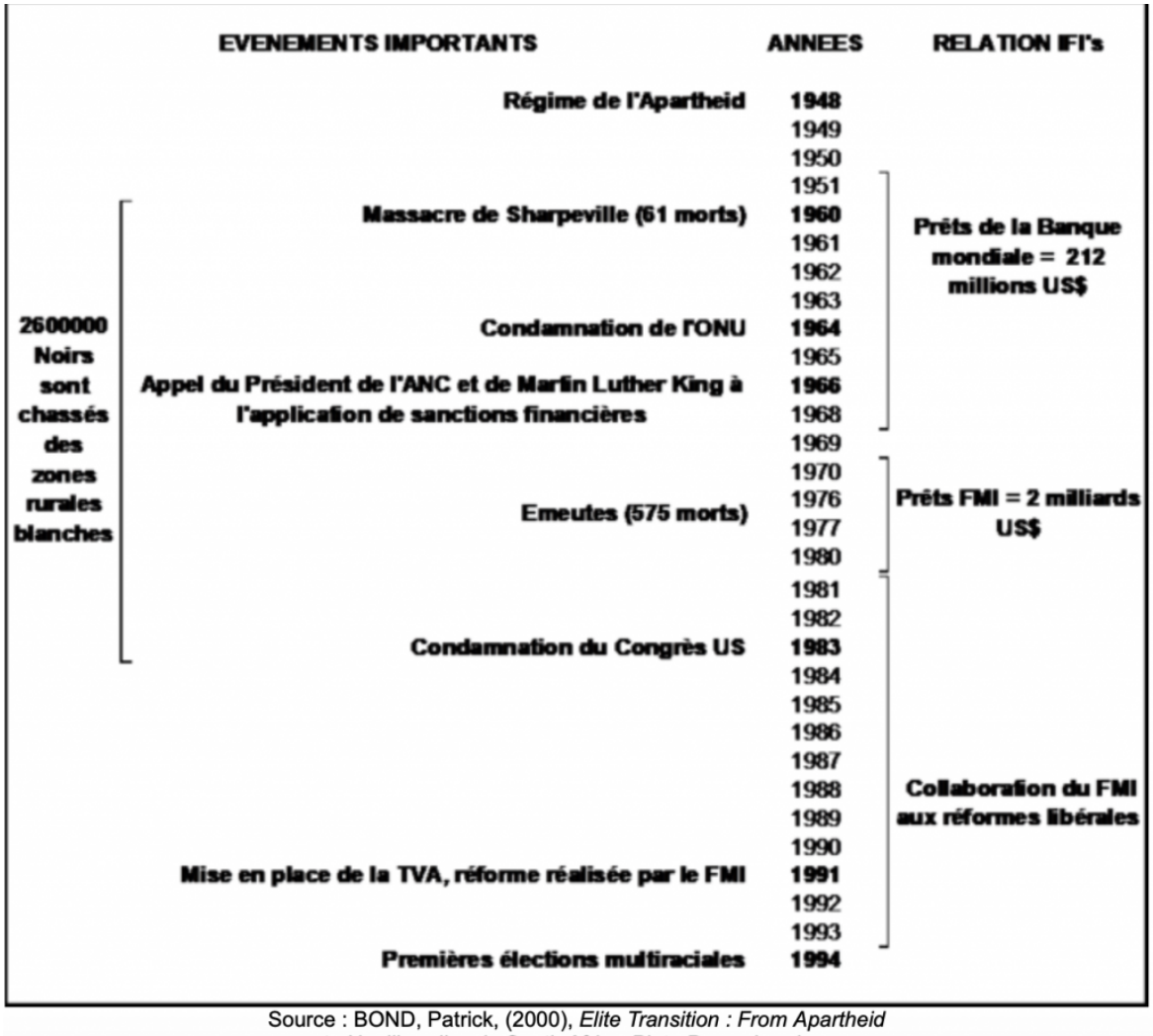
Région : Afrique subsaharienne
Thème: Économie, Histoire et Géopolitique, Loi et Justice

La Banque mondiale et le FMI ont été complices de l'apartheid pendant des décennies, elles ont enfreint l'embargo décrété par les Nations unies contre le régime raciste au pouvoir en Afrique du Sud.

Entre 1951 et 1968, les prêts de la Banque mondiale ont permis de financer des projets « pro-Blancs » : une centrale électrique à charbon (Eskom) qui fournissait de l'électricité uniquement aux blancs, et une partie du réseau ferroviaire (South African railways/harbours), auquel les Noirs n'avaient accès que s'ils pouvaient prouver qu'ils avaient un emploi dans la ville reliée par le réseau (il leur fallait produire une autorisation de circuler).

En 1965, la Banque a directement défié une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée en 1964 recommandant à toutes les agences affiliées aux Nations unies – y compris la Banque mondiale – de cesser leur soutien financier au régime d'apartheid de l'Afrique du Sud car celui-ci violait la charte de l'ONU. La Banque argumenta que son article IV l'obligeait légalement à ne pas suivre les résolutions de l'ONU. Même un plaidoyer personnel du Secrétaire général des Nations unies, U Thant, auprès de George Woods, président à l'époque de la Banque mondiale, fut sans effet.

Tableau : Le régime de l'Apartheid d'Afrique du Sud et ses relations avec la Banque mondiale et le FMI (IFI's – Institutions financières internationales)



EVENEMENTS IMPORTANTS	ANNEES	RELATION IFI's
	Régime de l'Apartheid 1948	
	1949	
	1950	
	1951	
	Massacre de Sharpeville (61 morts) 1960	Prêts de la Banque mondiale = 212 millions US$
	1961	
	1962	
	1963	
2600000 Noirs sont chassés des zones rurales blanches	Condamnation de l'ONU 1964	
	1965	
	Appel du Président de l'ANC et de Martin Luther King à l'application de sanctions financières 1966	
	1968	
	1969	
	1970	
	1976	Prêts FMI = 2 milliards US$
	Emeutes (575 morts) 1977	
	1980	
	1981	
	1982	
	Condamnation du Congrès US 1983	
	1984	
	1985	
	1986	
	1987	
	1988	Collaboration du FMI aux réformes libérales
	1989	
	1990	
	Mise en place de la TVA, réforme réalisée par le FMI 1991	
	1992	
	1993	
	Premières élections multiraciales 1994	

Source : BOND, Patrick, (2000), *Elite Transition : From Apartheid to Neoliberalism in South Africa*, Pluto Press, London.

Le refus de la Banque mondiale et du FMI de se conformer aux demandes de l'ONU en ce qui concerne le Portugal et l'Afrique du Sud

A partir de 1961, alors que la plupart des pays coloniaux ont obtenu leur indépendance et sont devenus membres de l'ONU, l'Assemblée générale adopte à plusieurs reprises des résolutions de condamnation du régime de l'apartheid en Afrique du Sud ainsi que de celui du Portugal qui maintient son joug sur plusieurs pays d'Afrique et d'Asie. En 1965, devant la poursuite du soutien financier et technique de la Banque et du FMI à ces régimes, l'ONU demande formellement *« à toutes les agences spécialisées des Nations Unies et en particulier la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international [...] de s'abstenir d'octroyer au Portugal toute aide financière, économique ou technique tant que le gouvernement portugais n'aurait pas renoncé à sa politique coloniale qui constitue une violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations unies »* [1]. Elle fait de même en ce qui concerne l'Afrique du Sud.

La direction de la Banque mondiale se réunit pour prendre position et une majorité des directeurs exécutifs décide de poursuivre les prêts. Justification avancée : l'article 4, section 10 de ses statuts [2] lui interdit de faire de la politique ! Tous les pays les plus industrialisés, appuyés par un certain nombre de pays latino-américains, votent en faveur de la poursuite des prêts. En 1966, la Banque approuve un prêt de 10 millions de dollars pour le Portugal et de 20 millions pour l'Afrique du Sud. Par la suite, sous une pression redoublée, la Banque n'accorde plus de nouveaux prêts. Néanmoins une structure des Nations unies, le Comité de

décolonisation (*Decolonization Committee*), continuera de dénoncer pendant plus de 15 ans le fait que la Banque mondiale permette à l'Afrique du Sud et au Portugal de se porter candidats pour obtenir des financements de la Banque pour des projets dans d'autres pays. De plus, la Banque courtise l'Afrique du Sud pour que celle-ci fasse des dons à l'AID [3].

Le FMI, malgré les condamnations et les campagnes pour des sanctions financières, prêta au régime de l'apartheid 2 milliards de dollars pendant la décennie 1970.

Ce n'est que suite à l'interdiction par le Congrès étatsunien de financer l'Afrique du Sud que le FMI changea sa politique. Pourtant, loin des revendications des mouvements de masse, le FMI envoya chaque année, à partir de 1980, une équipe de conseillers pour aider le gouvernement sud-africain à appliquer des réformes néolibérales.

Conclusion : On peut affirmer sans risque d'exagération que, malgré la claire opposition de l'opinion internationale au régime de l'Apartheid, le FMI et la Banque mondiale ont été les complices du régime raciste et répressif en Afrique du Sud, en le soutenant financièrement et stratégiquement.

Eric Toussaint et Patrick Bond

Notes :

[1] UN Doc. A/AC.109/124 and Corr. 1 (June 10, 1965).

[2] L'art. IV section 10 stipule : *"La Banque et ses responsables n'interféreront pas dans les affaires politiques d'un quelconque membre et il leur est interdit de se laisser influencer dans leurs décisions par le caractère politique du membre ou des membres concernés. Seules des considérations économiques peuvent influer sur leurs décisions et ces considérations seront soupesées sans parti pris, en vue d'atteindre les objectifs (fixés par la Banque) stipulés dans l'art. I "*.

[3] KAPUR, Devesh, LEWIS, John P., WEBB, Richard. 1997. *The World Bank, Its First Half Century*, Volume 1, p. 692

Eric Toussaint **:** *docteur en sciences politiques des universités de Liège et de Paris VIII, porte-parole du CADTM international et membre du Conseil scientifique d'ATTAC France. Son dernier ouvrage :* Le Système Dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation*,Les liens qui libèrent, 2017*

Patrick Bond *enseigne à la Witwatersrand University School of Governance à Johannesburg. Il est également directeur du Centre for Civil Society à l'Université KwaZulu-Natal à Durban. Son dernier ouvrage (avec Ana Garcia) s'intitule* BRICS, An Anti-Capitalist Critique*.*

La source originale de cet article est CADTM
Copyright © Eric Toussaint et Prof. Patrick Bond, CADTM, 2019

Articles Par : Eric Toussaint et Prof. Patrick Bond

A propos :

Eric Toussaint docteur en sciences politiques des universités de Liège et de Paris VIII, porte-parole du CADTM international et membre du Conseil scientifique d'ATTAC France. Il est l'auteur des livres, Capitulation entre adultes : Grèce 2015, une alternative était possible, Syllepse, 2000, Le Système Dette. Histoire des dettes souveraines et de leur répudiation, Les liens qui libèrent, 2017 ; Bancocratie, ADEN, Bruxelles, 2014 ; Procès d'un homme exemplaire, Éditions Al Dante, Marseille, 2013 ; Un coup d'œil dans le rétroviseur. L'idéologie néolibérale des origines jusqu'à aujourd'hui, Le Cerisier, Mons, 2010. Il est coauteur avec Damien Millet des livres AAA, Audit, Annulation, Autre politique, Le Seuil, Paris, 2012 ; La dette ou la vie, Aden/CADTM, Bruxelles, 2011. Ce dernier livre a reçu le Prix du livre politique octroyé par la Foire du livre politique de Liège. Il a coordonné les travaux de la Commission pour la Vérité sur la dette publique de la Grèce créée le 4 avril 2015 par la présidente du Parlement grec. Cette commission a fonctionné sous les auspices du parlement entre avril et octobre 2015.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca